

ARRETE
**portant composition de la commission consultative paritaire
pour les agents contractuels de droit public rémunérés sur budget
des EPLEFPA d'Auvergne-Rhône-Alpes**

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt par intérim,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 10 février 2009 modifié instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard de certains agents contractuels au ministère chargé de l'agriculture ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 septembre 2025 portant nomination de M. Guillaume ROUSSET en tant que directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Auvergne-Rhône-Alpes par intérim ;

Vu la décision du 28 décembre 2022 portant désignation des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants des personnels au sein de la commission consultative paritaire pour les agents de catégorie A de l'enseignement agricole Auvergne-Rhône-Alpes à l'issue des résultats des élections professionnelles 2022 ;

Vu la décision du 28 décembre 2022 portant désignation des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants des personnels au sein de la commission consultative paritaire pour les agents des catégories B et C de l'enseignement agricole Auvergne-Rhône-Alpes à l'issue des résultats des élections professionnelles 2022 ;

Vu le procès-verbal du bureau de vote électronique de la commission consultative paritaire Auvergne-Rhône-Alpes pour les agents de catégorie A du 8 décembre 2022 ;

Vu le procès-verbal du bureau de vote électronique de la commission consultative paritaire Auvergne-Rhône-Alpes pour les agents des catégories B et C du 8 décembre 2022 ;

Vu les désignations communiquées par les organisations syndicales,

Arrête :

Article 1^e

La composition de la commission consultative paritaire régionale de l'enseignement agricole, instituée auprès du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Auvergne-Rhône-Alpes ayant compétence en application de l'arrêté du 10 février 2009 susvisé

à l'égard des agents contractuels de droit public rémunérés sur budget des EPLEFPA, est fixée ainsi qu'il suit :

a) Représentants de l'administration :

Membres titulaires	Membres suppléants
1. Monsieur Guillaume ROUSSET, DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes par intérim	1. Monsieur Matthieu PREVOST, DRAAF adjoint chargé du SRFD
2. Monsieur Alfred GROS, chef du service régional de la formation et du développement adjoint	2. Madame Véronique LE GUEN, cheffe du pôle FORCEFI du SRFD
3. Madame Stéphanie GONDOL, cheffe du pôle RHDO du SRFD	3. Monsieur Boris SZEMPRUCH, gestionnaire des moyens au pôle RHDO du SRFD
4. Madame Céline ANDRE, déléguée régionale au SRFD	4. Madame Ahlam KRIMOU, gestionnaire des moyens au pôle RHDO du SRFD
5. Madame Emilie FONTAINE, directrice de l'EPLEFPA de Contamine sur Arve	5. Monsieur Jean-François BESSON, directeur de l'EPLEFPA de Brioude Bonnefont
6. Monsieur Jean-Yves CHARVIN, directeur de l'EPLEFPA de Bourg-en-Bresse	6. Monsieur Valéry ROMEYER, directeur de l'EPLEFPA de Montravel Villars
7. Monsieur Jean-Baptiste AUROY, directeur de l'EPLEFPA Campus Agronova	7. Madame Sophie BRUDER, directrice du CFPPA de l'EPLEFPA de Vienne-Seyssuel
8. Monsieur Éric MARTIN, directeur du CFPPA de l'EPLEFPA Campus Agronova	8. Madame Céline ARSAC, directrice du CFPPA de l'EPLEFPA d'Aurillac
9. Madame Anne-Sophie KAZINS, secrétaire générale de l'EPLEFPA de Marmilhat	9. Madame Mélanie PRUVOST, secrétaire générale de l'EPLEFPA de Roanne Chervé

b) Représentants du personnel

Nom de l'organisation syndicale	Membres titulaires	Membres suppléants
COLLEGE NIVEAU DE LA CATEGORIE A		
Elan commun	1. Madame Michèle CHALAYE, Formatrice, EPLEFPA de Roanne Chervé	1. Monsieur Antoine BROUILHET, Formateur, EPLEFPA de Romans
	2. Monsieur Laurent POUZET, Formateur, EPLEFPA de Montravel Villars	2. Monsieur Grégory BUSI, Formateur, EPLEFPA de Roanne Chervé
	3. Madame Héloïse GRIMBERT, Formatrice, EPLEFPA de Lyon Dardilly	3. Madame Aurélie RUBIO, Formatrice, EPLEFPA de Montravel Villars
UNSA	4. Monsieur Nicolas BRENIER, Formateur, EPLEFPA de Romans	4. Monsieur Didier LAMBERT, Formateur, EPLEFPA de Saint Ismier
	5. Monsieur Arnaud DUCROUX, Formateur, EPLEFPA de Roanne Chervé	5. Monsieur Olivier LASSAGNE, Formateur, EPLEFPA de Brioude-Bonnefont
COLLEGE NIVEAU DES CATEGORIES B ET C		
Elan commun	1. Madame Maryline MOURIER, Secrétaire, EPLEFPA d'Yssingeaux	1. M. Jean-Philippe FESQUET, Assistant d'éducation, EPLEFPA de Roanne Chervé
	2. Madame Nathalie FERREOL, Agente administrative, EPLEFPA de Lyon Dardilly	2. M. Rémy BLEUZET, Agent d'éducation et de surveillance, EPLEFPA d'Aurillac
UNSA	3. Madame Nadège GAROFOLIN, Agente administrative, EPLEFPA de Saint Ismier	3. Madame Véronique AMBROS, Agente administrative, EPLEFPA de Saint Ismier
	4. Madame Marjolaine SWIADEK, Accompagnante des élèves en situation de handicap, EPLEFPA de Roanne Chervé	4. Monsieur Lucas MEILHEURET, Assistant d'éducation, EPLEFPA de Roanne Chervé

Article 2

Les membres de la présente commission consultative paritaire sont désignés jusqu'au prochain renouvellement.

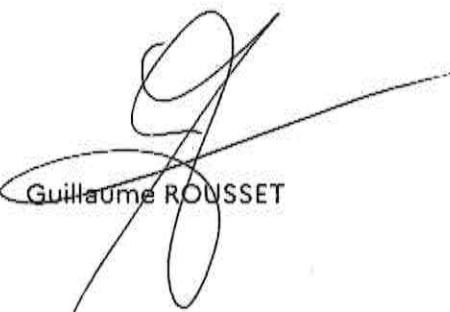
Article 3

L'arrêté du 06 mai 2025 portant composition de la commission consultative paritaire pour les agents contractuels de droit public rémunérés sur budget des EPLEFPA d'Auvergne-Rhône-Alpes est abrogé.

Article 4

Le présent arrêté sera publié sur les sites intranet et internet de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait le 27 novembre 2025,



Guillaume ROUSSET

